



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Billetterie offerte pour les J.O.

Question écrite n° 584

Texte de la question

M. Thierry Frappé appelle l'attention de Mme la ministre des sports et des jeux Olympiques et Paralympiques sur les J.O. de 2024. En effet, le Président de la République a annoncé que l'État achètera 400 000 billets dans le but de les distribuer aux jeunes et scolaires, surtout les moins de 16 ans ; à des bénévoles qui contribuent aux jeux et au sport en France ; aux personnes en situation de handicap, à leurs aidants et aux fonctionnaires de l'État et des collectivités qui aident à ces jeux, particulièrement les catégories B et C. Cette billetterie populaire est une très bonne nouvelle. Cependant, ce dispositif semble sous-dimensionné lorsqu'on connaît le nombre des publics visés. Également, le risque est de créer des différences au sein même des écoles, des clubs sportifs ou plus largement des publics cibles. La question de la juste répartition de ces billets est essentielle et ce sur l'ensemble du territoire national afin de ne pas diviser. Sans remettre en cause ce dispositif, il lui demande de bien vouloir lui indiquer les modalités de répartition de ces billets sur le territoire national et notamment dans les choix de répartition.

Texte de la réponse

Le comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 a veillé, en concertation avec l'État, à proposer une billetterie accessible, à un prix minimum de 24 € dans toutes les épreuves des jeux Olympiques et à un prix d'entrée de 15 € pour toutes celles des jeux Paralympiques. Lors du Conseil Olympique et Paralympique du 25 juillet dernier, le Président de la République a annoncé une billetterie populaire qui sera un outil de mobilisation autour des Jeux, destinée à quatre types de publics : les publics scolaires, les étudiants et plus généralement la jeunesse ; les bénévoles du mouvement sportif ; les personnes en situation de handicap et leurs aidants ; les agents de la fonction publique de catégorie B et C concourant à la préparation des Jeux. Une attention particulière sera portée aux principes d'équité territoriale et de bonne animation des différents publics dans le cadre de critères qui seront définis en cette fin d'année. Des travaux sont en cours au niveau interministériel, puis en lien avec les collectivités et le comité d'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques pour assurer une cohérence globale en matière de répartition des différentes enveloppes de billetterie entre les publics bénéficiaires.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Frappé](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (10^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 584

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Ministère attributaire : Sports, jeux Olympiques et Paralympiques

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 août 2022](#), page 3659

Réponse publiée au JO le : [15 novembre 2022](#), page 5415